

**Conseil Communal de Veytaux**  
Procès-verbal N°04/2020 de la séance du  
Lundi 7 décembre 2020 – à 20h00  
En la Salle de gym de Veytaux

---

Président : M. Pascal Ruch  
**Présents : 25 membres**  
**Excusés : 9 membres**  
Mmes/MM. : C. Clément, Y. De Bernardis, A. Di Perri Santo, C. Jaccoud, D. Ouro-Madeli, M. Pfaff, J.-M. Pierlot, A. Sandmeyer et S. Welle  
**Absents : 1 membre**  
Mmes/MM. : A. Wiedmer

**L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 DECEMBRE 2020 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
5. Dépôt et développement d'un postulat
  - a) Postulat de M. Joel Delmatti « La réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »
6. Dépôt de préavis :
  - a. Relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux (préavis N°12/2020)
7. Rapports des commissions
  - a. Relatif au budget 2021 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°08/2020)
  - b. Relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera (préavis N°09/2020)
  - c. Relatif au budget communal 2021 (préavis N°10/2020)
  - d. Relatif au contrat de parc 2022-2031 avec l'association Parc naturel régional Gryuère Pays-d'Enhaut (préavis N°11/2020)

## 8. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

**M. le Président, P. Ruch**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, P. Ruch**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

**M. le Président, P. Ruch**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

**M. le Président, P. Ruch**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

**K. Armstrong** constate qu'en page 6, au 2<sup>ème</sup> paragraphe, il s'agit de Stéphane Thélin et non de Stéphane Teklits.

Il n'y a plus de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020 est accepté à l'unanimité.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

**M. le Président, P. Ruch**, indique qu'il y a deux communications.

**M. le Président, P. Ruch**, revient sur l'organisation des prochaines élections au Conseil communal. Il remercie tous les Conseillers qui ont déjà répondu à l'appel de la semaine dernière. Il y a encore quelques Conseillers qui ne se sont pas encore manifestés. Cela nous permet d'avoir un bon échantillonnage d'intention. Il souhaite donner une information importante : le comité d'initiative pour l'étude d'un projet de fusion avec Montreux s'est lui-même déclaré intéressé à participer aux prochaines élections et prépare une liste de candidats.

**M. le Président, P. Ruch**, lit la lettre du comité d'initiative, laquelle est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Il donne également lecture de la réponse du Bureau.

**M. le Président, P. Ruch**, revient sur les résultats des votations fédérales :

Votations fédérales – Résultats veytausiens :

- Objet No 1 « Entreprises responsables-pour protéger l'être humain et l'environnement »

Suffrages : oui : 158/ non : 87/ taux de participation : 46.58%

- Objet No 2 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »

Suffrages : oui : 120/ non : 124/ taux de participation : 46.77%

Au niveau cantonal, l'objet no 1 a été accepté et l'objet no2 refusé.

Au niveau fédéral, les deux initiatives mises en votation ont été refusées.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il y a deux communications de sa part.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que la Municipalité va mettre à disposition de la population de petits jardins familiaux, au-dessous du greffe municipal. Il y aura des bacs à disposition de la population. Une information sera intégrée dans le prochain « Veytausien », dans le courant du mois d'avril 2021. Le but est que les gens puissent y cultiver des fleurs, des légumes et des petits fruits.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, souhaite donner quelques informations sur l'avancée du projet de convention de fusion. La démarche participative n'a pas pu avoir lieu au vu de la situation sanitaire actuelle. L'idée était d'organiser des cafés participatifs où les citoyens peuvent faire part de leurs interrogations et de leurs idées. Mais ce projet n'a pas pu avancer. Avec la Municipalité de Montreux et le mandataire, il a été décidé de travailler sur la convention maintenant et de revenir à une démarche participative lorsque les conditions sanitaires le permettront. Les cafés participatifs auront lieu avec un projet de convention concret. Le texte de la convention sera alors modifié en fonction des idées développées lors de ces séances participatives.

#### **5. DEPOT ET DEVELOPPEMENT D'UN POSTULAT**

##### **a) POSTULAT DE M. JOEL DELMATTI « LA REALISATION COMMUNE A VILLENEUVE, VEYTAUX, MONTREUX, LA TOUR-DE-PEILZ ET VEVEY D'UNE VOIE CYCLISTE SURE ET FLUIDE LE LONG DU LAC »**

**M. le Président, P. Ruch**, prie J. Delmatti de lire son postulat, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**J. Delmatti**, après lecture de son postulat, explique avoir participé à une séance avec Pro vélo Riviera, Vevey, Montreux et la Tour-de-Peilz. Constat a été qu'il fallait déposer un postulat commun. Tout le monde a pu prendre connaissance du document remis lors du dernier conseil. Il est conscient que cela nécessite une mobilisation importante. En cette

période de COVID, on voit que les gens prennent moins les transports publics et recourent d'avantage à l'usage de la bicyclette. Cette alternative est une solution intéressante, pour autant qu'elle soit accompagnée d'adaptations et d'aménagements appropriés sur les voies de circulation. L'idée est de proposer une ligne continue ou une ligne rouge dans les intersections. Il y a plein d'exemples qui montrent des possibilités d'amélioration du trafic pour ce type d'usagers. La recevabilité de ce postulat a été largement acceptée dans les communes voisines.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

**V. Schweizer Ronnerström** demande pourquoi le texte parle du « long du lac » et de ne pas inclure les quais. A Vevey, il y a une section spécifique pour les vélos sur les quais.

**J. Delmatti** répond qu'il y a toujours beaucoup de piétons sur la bande cyclable et que cette cohabitation avec les cyclistes est sujet de mécontentement. Il faut vraiment délimiter les zones, sinon cela ne fonctionne pas. Sur les quais, il n'y a pas de place pour faire ces démarcations. L'idéal serait de faire un petit trottoir surélevé pour les cyclistes, mais il faut des routes très larges. Sur les quais, il n'y a pas la place suffisante. Les vélos vont surtout sur la route, moins sur les quais. Il y a déjà une piste cyclable, mais pas partout et il y a plein de zones « dangereuses ». Veytaux est un bon élève, mais il pourrait y avoir des améliorations.

**M. le Président, P. Ruch**, rappelle que le postulat fait partie du droit d'initiative qui est développé et décrit dans les articles 56 à 59 de notre règlement du Conseil communal. Une succession d'étapes précises doit être suivie pour qu'un postulat aboutisse à un préavis de la Municipalité puis à un rapport présenté au Conseil communal. Le Conseil doit d'abord déterminer s'il estime que le postulat est *recevable*, c'est-à-dire qu'il correspond au débat politique et qu'il soit formulé de manière claire. Ensuite, il faut savoir comment il sera *pris en considération*: soit en renvoyant la proposition directement à la Municipalité qui va se prononcer sur sa recevabilité et le cas échéant dresser un rapport sous forme d'un préavis, ou, deuxième possibilité, en nommant une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi du postulat à la Municipalité. Dans ce cas, il faut qu'au moins un cinquième des membres du Conseil adhère à cette option. La voie directe par la Municipalité est plus rapide et plus simple.

**M. le Président, P. Ruch**, demande aux Conseillers s'ils estiment que le postulat peut être reçu.

Avec 3 abstentions, le postulat est accepté par 22 voix.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote pour savoir si le postulat est renvoyé directement à la Municipalité ou s'il est renvoyé à une commission du Conseil communal pour étude.

Avec 2 abstentions, le postulat est renvoyé directement à la Municipalité, par 23 voix.

**M. le Président, P. Ruch**, précise que selon le règlement du Conseil communal, il y a un délai de 6 mois à une année accordé à la Municipalité pour présenter un préavis.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique que la Municipalité prend acte du postulat et prendra contact avec les Communes voisines.

## 6. DEPOT DE PREAVIS

### a) RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE L'INTERET PUBLIC REGIONAL ET A L'ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEL) AU PROJET DE SECURISATION ET DE RENOVATION DU CENTRE DES CONGRES ET D'EXPOSITION, A MONTREUX (PREAVIS N°12/2020)

**M. le Président, P. Ruch**, indique que le même préavis a été déposé dans toutes les Communes membres de la CIEHL et qu'il y aura donc un rapport commun. Le travail est fait à l'échelle de la CIEHL.

**M. le Président, P. Ruch**, propose qu'une commission de 3 membres soit désignée.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise qu'il n'y aura qu'une seule réunion lors de laquelle toutes les informations seront données. La séance aura lieu le 11 février 2021.

La commission est composée de V. Schweizer Ronnerström, J Grandchamp et T. Küncekli Cagin.

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

### a) RELATIF AU BUDGET 2021 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°08/2020)

**M. le Président, P. Ruch**, prie le rapporteur, P. Mason, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, remercie l'auteur du rapport et procède au vote du préavis : avec une voix contre et une abstention, le préavis est accepté par 23 voix.

### b) RELATIF AU BUDGET 2021 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°09/2020)

**M. le Président, P. Ruch**, prie la rapporteur, V. Wicht, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

**K. Armstrong** demande ce que signifie « AVIFFF » en page 2 du rapport.

**V. Wicht** répond qu'il s'agit de l'Association Vevey International Funny Film Festival, association qui vient d'être créée et qu'un budget lui a été alloué à cet effet. C'est indiqué dans le préavis à la page 2.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, remercie le rapporteur et procède au vote du préavis : avec une voix contre et une abstention, le préavis est accepté par 23 voix.

### **c) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2021 (PREAVIS N°10/2020)**

**M. le Président, P. Ruch**, prie le rapporteur, P. Mason, de lire les conclusions de son rapport.

**P. Mason** lit l'avis de la commission et l'amendement y relatif.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

**A. Rey Lescure** indique que la Municipalité combat cet amendement. Ce bus du marché est un service à la population. Cela peut être mal vu auprès des personnes qui en ont besoin. Ce sujet est débattu depuis quelques temps. Le bus est utile pour se rendre dans un centre urbain, pas seulement pour aller au marché. Cette prestation avait tout son sens il y a quelques années. Cela a perdu un peu d'intérêt parce qu'il y a plusieurs solutions. La Municipalité a donc réfléchi à l'avenir de ce bus. Il y a une année, on a voulu faire un sondage auprès des personnes qui l'utilisaient. Puis il y a eu le Covid, donc le sondage n'a pas été fait. Le questionnaire sera finalement adressé à toute la population par un tout-ménage. Les résultats seront connus le 20 décembre. On est à l'écoute et on entend la volonté de la commission de gestion. **A. Rey Lescure** insiste sur le fait qu'il ne veut pas barrer ce service à la population d'un trait de stylo rouge, mais qu'il faut trouver d'autres solutions et il y a quelques pistes. Ce bus est partagé avec Montreux, cela ne fait donc que CHF 3'900.- pour Veytaux. Sur cette somme, il y a une partie de retour de la péréquation à la Commune par la couche thématique des transports. Pour l'instant, ce bus entre dans la couche thématique, avec un retour de 70%. Globalement, cela coûte à Veytaux environ CHF 1'200 par année. Il faut trouver des solutions, mais dans un premier temps, il demande de refuser cet amendement.

**J.-F. Pilet** indique qu'il a reçu ce questionnaire et cela l'a interpellé. Il voulait y répondre, or ce questionnaire ne s'adresse qu'aux personnes qui prennent ce bus. Il y a une vingtaine de personnes qui prennent ce bus et donc seulement une vingtaine de réponses. Globalement, cela ne coûte pas trop cher à la Commune, mais cela fait aussi plusieurs années qu'on y revient et il faut clore ce sujet.

**O. Gasser** répond qu'il y aura sûrement un 100% de oui au questionnaire si ce dernier ne s'adresse qu'à ceux qui l'utilisent. Il y a donc un biais par rapport au sondage.

**P. Mason** revient sur le point 21.4060.01 qui concerne l'impôt sur les divertissements. Avec le COVID, il demande comment un tel impôt pourra être perçu.

**A. Rey Lescure** répond que c'est possible s'il s'agit par exemple d'une manifestation dans un restaurant, avec l'accord de la police du commerce. La Commune ne reçoit pas d'impôt sur les divertissements. Mais un restaurant qui fait une animation en son sein est considéré comme une manifestation privée.

**P. Mason** demande s'il faut payer la taxe si on annonce la manifestation, alors que l'on est exempté si on ne l'annonce pas.

**A. Rey Lescure** répond oui et non. En effet, il faut quand même l'autorisation de l'ASR. Cela reste donc du privé.

**P. Mason** revient sur l'augmentation du budget des VMCV et demande ce qu'il est ressorti de la séance.

**A. Rey Lescure** répond que c'était une réunion que la Municipalité de Veytaux a voulu. Ce budget a explosé de façon extrêmement rapide. Cela est dû à la mauvaise gestion faite à un moment donné, sans investissement. Les coûts ont donc augmenté de façon très importante. Le coût actuel aurait dû être lissé sur plusieurs années, mais on en serait de toute façon arrivé là. Les nouveaux bus valent le double qu'il y a 20 ans. On ne peut pas faire descendre ce budget. Notre seul moyen de pression, à nous Communes, est de tenter d'intervenir sur de la clé de répartition. C'est une répartition de participation de plusieurs Communes et chaque Commune a son propre Conseil communal. Or, d'autres Conseils communaux refusent que les autres payent moins. C'est assez complexe. Il y a des espoirs qui s'ouvrent mais on cherche des solutions.

**A. Rey Lescure** revient sur les honoraires et vacations. En 2016, le budget de la Municipalité était de CHF 239'000.- et il y a eu CHF 267'000 aux comptes 2016. En 2017, CHF 254'000.- de budget et on a voulu baissé et les comptes sont à CHF 187'000.-. En 2018, on avait un budget très bas, pour tendre vers les CHF 150'000.-, mais les comptes ont montré un montant de CHF 190'000.-. Depuis, on a conservé ce budget et le Conseil communal a dit que les comptes sont trop éloignés du budget. Pour 2020, il y a eu des séances pour la fusion. C'est une volonté de la Municipalité de baisser les vacations. Ils continuent à faire des efforts.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote de l'amendement : avec trois voix contre et six abstentions, l'amendement est accepté par 16 voix.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote du préavis tel qu'amendé : avec une voix contre et sept abstentions, le préavis est accepté par 17 voix.

#### **d) RELATIF AU CONTRAT DE PARC 2022-2031 AVEC L'ASSOCIATION PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-D'ENHAUT (PREAVIS N°11/2020)**

**M. le Président, P. Ruch**, prie le rapporteur, S. Thélin, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote du préavis : avec deux abstentions, le préavis est accepté par 23 voix.

## 8. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

**J. Grandchamp** indique que lors de l'avant-dernier Conseil, les Conseillers ont été tenus informés des travaux pour l'immeuble d'en-face (Rue du They). Il constate que sur Facebook, il y a des commentaires. Il aimerait savoir si on peut avoir le mur tel qu'il était prévu à l'origine et ce qu'il en est de ces travaux.

**L. Sherif** répond que le mur historique doit être reconstruit, y compris l'escalier. Selon le plan de quartier, il y a des filets de protection qui doivent être mis en place. Or, ils n'y sont pas. La Municipalité a demandé des plans au paysagiste et au constructeur, mais ils n'ont toujours rien. En accord avec Pro Riviera, il n'est pas possible de les laisser continuer comme ça. Il n'est pas possible de les laisser finir sans prendre les mesures de sécurité qui doivent s'appliquer.

**J. Grandchamp** demande s'il existe des moyens légaux pour mettre la pression.

**L. Sherif** répond qu'il a rappelé la direction des travaux aujourd'hui pour un rendez-vous sur place. Légalement, il faut faire un courrier avec un délai suffisant pour faire le nécessaire. S'il n'y a pas de réponse, on doit accorder un deuxième délai. Après, la Municipalité peut faire une exécution forcée. C'est la Commune qui sort l'argent et qui fait une hypothèque légale sur le bâtiment. C'est une procédure longue et compliquée. On essaie de trouver une solution à l'amiable.

**J. Grandchamp** demande ce qu'est un délai raisonnable, puisque cela fait déjà plus d'une année que cela aurait dû être fait.

**L. Sherif** répond que pour avoir un dossier de plan, c'est environ deux mois. La Municipalité doit estimer ce qu'est un délai raisonnable au cas par cas. C'est une estimation qui doit être faite et c'est une procédure compliquée. Il préfère essayer une solution amiable.

**J. Grandchamp** constate que vers ce même immeuble, il y a des poubelles dehors même le dimanche. Ce qui est inacceptable.

**A. Rey Lescure** indique qu'il n'a pas vu. Des mesures seront prises. La Municipalité va se renseigner et envoyer un courrier au concierge.

**J.-F. Pilet** se dit étonné que le permis d'habiter ait été donné alors qu'un élément essentiel pour la sécurité n'est pas en place (filets de protection).

**L. Sherif** répond que le bâtiment n'a pas encore le permis d'habiter, mais une autorisation d'habiter. Lorsque la commission de salubrité s'est rendue sur place, elle a vérifié l'intérieur. C'est une sécurisation à long terme qui doit être mise, mais les habitants ne sont pas en danger.

**J.-F. Pilet** demande quelle est la responsabilité de la Commune si des pierres devaient déboiler, vu qu'elle a donné l'autorisation d'habiter.

**L. Sherif** répond qu'il n'y a aucune responsabilité, car les mesures à prendre sont en lien avec les dangers naturels et c'est au propriétaire de faire le nécessaire.

**L. Mareda** indique que lorsqu'il y a une mise à l'enquête, l'immeuble doit être terminé dans les deux ans. Or, apparemment, si l'immeuble est terminé il n'y a plus de délai pour finaliser les derniers éléments.



**L. Sherif** corrige en expliquant qu'une fois que le permis de construire a été accordé, il y a un délai de deux ans pour commencer les travaux (avec une prolongation possible d'une année). Une fois les travaux commencés, il n'y a plus de délai de validité du permis de construire.

**J.-L. Puenzieux** revient sur le projet de convention de fusion, actuellement en cours entre les deux Municipalités et demande si nous pouvons avoir ce projet et l'état d'esprit quant à l'échéancier.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond qu'elle aimerait bien. Veytaux a déjà bien avancé dans la part qui lui revient dans la rédaction de la convention. Le projet retourne chez le mandataire qui va en discuter avec Montreux. Après, la Municipalité viendra devant le Conseil avec cette démarche participative, mais sans savoir quand il sera à nouveau possible de se réunir. Il y a des élections communales qui arrivent et cette question fait déjà l'objet d'une campagne. Avec les élections communales qui arrivent, il n'y a pas d'incidence sur l'avancée actuelle du projet. Cela pourra avoir une influence sur vers le milieu de la législature, soit 2023. Elle ne peut pas donner de date précise pour l'instant.

**J.-L. Puenzieux** demande à quel moment le Conseil communal recevra les documents.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que le Conseil communal pourra se prononcer au moment où les deux Municipalités se seront mises d'accord sur un texte, mais après que la démarche participative aura été faite. Le texte définitif sera alors présenté aux Conseils communaux. Les Conseillers peuvent évidemment collaborer dans les démarches participatives. Les Conseillers qui y participeront auront déjà des informations et pourront déjà donner leur avis.

**L. Mareda** demande en quoi consiste le travail du mandataire et s'il est possible d'avoir une idée de ce qui existe déjà.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que le mandataire est venu vers les deux Municipalités avec un projet de convention « de base ». Maintenant, le travail consiste à adapter ce modèle aux contextes spécifiques des deux Communes. Le personnel de la Commune de Veytaux devra s'intégrer au personnel de Montreux. Actuellement, c'est un document de travail et on ne peut pas le communiquer au Conseil communal.

**L. Mareda** demande si le mandataire a pensé à préparer un questionnaire à mettre dans les boîtes aux lettres des citoyens. Il aurait cette méthode pour avoir une idée, à la place des cafés participatifs.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que s'il faut en arriver là à cause de la situation sanitaire, ils le feront. Mais ils préfèrent un contact direct, plus efficace.

**L. Mareda** constate que les deux démarches ne sont pas incompatibles. On pourrait déjà remplir un questionnaire et faire les cafés participatifs plus tard, en ayant déjà une idée sur la question.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que les deux Municipalités ont décidé d'agir dans l'autre sens : établir le texte et venir vers la population ensuite.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, exprime ses vœux pour ces fêtes de fin d'année. Il se réjouit de la réunion de ce soir qui nous a donné l'occasion d'expérimenter à nouveau le plaisir de « la communauté », même si le Conseil communal ne remplace pas une famille. Il souhaite une bonne santé à tous et leur dit à l'année prochaine.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, intervient :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames les secrétaires, chers collègues,

Tout d'abord, j'aimerais, en mon nom, ainsi qu'au nom de l'entier de la Municipalité et du personnel communal, vous remercier sincèrement de nous avoir octroyé un budget de fonctionnement pour l'année 2021.

Nous voici déjà à la fin de cette année 2020, elle restera, je le pense à jamais marquée dans nos mémoires, mais j'espère aussi qu'elle restera seule et unique à avoir ce statut ... le port du masque, la limitation des réunions de familles, la crainte des uns des autres, la fermeture des écoles, des crèches, des garderies, des commerces, des établissements publics, des lieux de culture, les aînés délaissés voire stigmatisés, les annulations de nombreuses et nombreuses séances indispensables au fonctionnement de nombres d'associations, un Conseil communal et une assemblée de commune annulés, notre Conseil (à tout le moins les membres qui osent ou acceptent de venir siéger et ainsi permettre le bon déroulement du débat démocratique) dispersé dans une salle de gym, tout ce que nous ne pouvions imaginer vivre un jour ... pensez à la FEVI 19, lieu de fête, de rencontres de proximité, d'échanges humains, n'est pas vraiment loin dans le temps, une toute petite année ... quel saut dans le temps ... juste inimaginable.

Le repli sur soi, comme une évidence, mais en sortirons-nous indemnes ?

Pour les autorités communales, le premier choc passé, il a fallu trouver le rythme de croisière permettant la protection du personnel, tout en permettant un service adéquat à la population. La solidarité entre les habitants de notre Commune a été forte et parfois touchante. Nous pouvons, nous la Municipalité, vous remercier de toutes les actions d'entraide qui ont existé entre vous, même si je suis persuadée que nous ne savons pas tout.

Mes remerciements aussi au personnel communal, disponible et serviable tout au long de cette année particulière.

Heureusement, les travaux pour notre bâtiment multi-générationnel se poursuivent avec certes un peu de retard sur les délais prévus, mais été 2022, nous pourrions vraisemblablement commencer à occuper les bâtiments ... merci ... je dois dire que dans ce que notre société traverse, cette concrétisation met du baume au cœur et je ne désespère pas d'arriver, en début d'année 2021, de réunir les personnes intéressées à l'élaboration d'un projet d'animation pour la salle commune de ce bâtiment.

Faire des vœux pour la nouvelle année est cette fois-ci un exercice particulier, autant, année après année, les formules habituelles étaient d'usage et nous n'y prenions pas toujours garde, mais cette fois, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames les secrétaires, j'aimerais vous adresser, en mon nom, ainsi qu'au nom de mes collègues de la Municipalité, mes très sincères bons vœux pour ce Noël particulier et pour l'année à venir et ceci aussi bien sur le plan professionnel que personnel, mais j'aimerais surtout vous souhaiter une très bonne santé. Prenez soin de vous, vous nous êtes précieux. »

Applaudissements de l'assemblée.

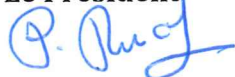
**M. le Président, P. Ruch**, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 15 mars 2021.

**M. le Président, P. Ruch**, remercie et clôt la séance, il est 21h29

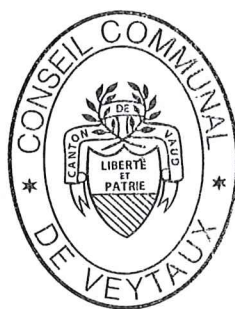
**Prochaines séances du Conseil**

**15 mars, 3 mai, 14 juin, 13 septembre, 25 octobre et 6 décembre 2021**

**Le Président**



**P. Ruch**



**La Secrétaire**



**A. Puenzieux**

**Fait à Veytaux, le 7 décembre 2020**

Conseil Communal  
Commune de Veytaux  
Bureau électoral  
M. Pascal Ruch  
Rue du They 1  
1820 Veytaux

Veytaux, le 30.11.2020

## **ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL COMMUNE DE VEYTAUX LEGISLATURE 2021-2026**

Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames, Messieurs les membres du bureau électoral, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pour celles ou ceux qui l'ignoreraient encore, ou qui n'auraient pas été informés de façon factuelle, le comité de soutien favorable à l'étude de fusion, demandée par la population le 25 novembre 2018, souhaite s'engager activement pour qu'elle soit une des priorités de cette nouvelle législature.

A cet effet, il a rassemblé et continue de rassembler, des candidates et des candidats, soucieux de faire avancer cette démarche populaire. Une liste d'inscription a circulé et circule encore activement.

Le but de cette démarche n'est évidemment pas de créer un parti dans l'organisation politique de notre Commune. Cependant, exactement comme l'a été notre initiative, acceptée par plus de 70% de la population, le fait de marquer notre intérêt pour que cette démarche soit activement menée, pourrait être un nouveau signe populaire adressé à la future Municipalité.

Nos intentions ont été, sont et resteront une démarche citoyenne et participative. C'est bien dans ce sens que nous vous avons rencontré, Monsieur le Président, le 5 novembre, pour vous informer pleinement de notre démarche.

Nous attendions alors l'assemblée de commune du 30 novembre, pour l'expliquer aux veytausiennes et veytausiens. Cette assemblée ne pouvant avoir lieu, nous souhaitons par la présente, informer votre Conseil.

Le tout ménage relatif aux élections, reçu la semaine dernière, n'a pas manqué de nous surprendre, sa lecture ne laissant pas entrevoir les informations que nous vous avons communiquées. Nous ne souhaitons pas engager une polémique à ce sujet, notre but étant l'ouverture et la clarté du débat.

Notre engagement n'étant pas politique, il ne nous apparait pas important de figurer sur une liste particulière, ceci pour autant que le matériel de vote laisse apparaître clairement notre soutien à l'engagement que nous prenons vis-à-vis de la population et que nous nommerons.

**" VEYTAUX, SON AVENIR"**

Nous souhaitons dès lors connaître la manière de procéder, ainsi que les propositions du bureau électoral, afin que la population soit pleinement informée sur nos intentions. Nous éviterons ainsi à devoir intervenir unilatéralement, ce qui pourrait être mal compris des citoyennes et citoyens

Nous restons volontiers à votre disposition, et vous présentons, Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames, Messieurs les membres du bureau électoral, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.



**JF PETIGNAT**

## Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre, continue et fluide le long du lac.

Veytaux, le 14 septembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En septembre 2018, 88,02% des citoyennes et citoyens de notre commune (Veytaux) soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition s'inscrit dans la continuité de cette votation. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Villeneuve – Vevey avec l'appui de PRO VÉLO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là de même que quelques adaptations de carrefours. Malheureusement, ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions de réfections de tronçons de route relevant des agendas communaux, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).

- le rapport *CORAT Schéma directeur d'aménagement de la RC 780A entre Chardonne et Veytaux (2016<sup>1</sup>)* - qui n'inclut pas Villeneuve rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « *la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM pour trafic motorisé individualisé), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus.* » (p. 49).

À partir des arguments figurant dans l'annexe 1, le groupe de travail propose les objectifs suivants qu'il conviendrait d'atteindre à court terme et des exemples de mesures pour y parvenir :

- une **sécurité** accrue sur tout le parcours. Par exemple :
  - en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie ;
  - en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, possibilité de remonter les files de voitures à l'arrêt, etc.) ;

---

<sup>1</sup> Certaines préconisations ont été réalisées depuis mais restent marginales

- une **fluidité** et une rapidité qui permettent aux cyclistes d'être concurrentiels avec le trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « vague verte » et des feux cyclistes, etc. ;

- une prise en compte sur le trajet de **dimensions de bien-être** pour favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons

- que la Municipalité se coordonne avec les autres exécutifs concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisée à court terme une voie cycliste sûre, continue et fluide entre Villeneuve et Vevey. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- que lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas cette réalisation rapidement, des mesures provisoires par marquages, incluant le cas échéant ou un des tronçons alternatifs à la RC 780a par un parcours alternatif, soient entreprises.

Nous vous remercions de l'attention accordée. Nous sommes conscientes et conscients que ces demandes nécessitent une mobilisation, une ambition et un courage importants. Nous vous invitons à soutenir largement cette proposition.

Joel Delmatti

**Annexe au texte : Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.**

Quelques arguments retenus par le groupe de travail :

- la mobilité cycliste est favorable à l'environnement notamment parce qu'elle contribue aux baisses d'émission de CO2 et des pollutions sonores, tout en investissant un espace limité ;
- de nombreuses études attestent que la mobilité cycliste - même électrique - est bonne pour la santé puisqu'elle favorise le mouvement ;
- des aménagements cyclistes sûrs et fluides encouragent et soutiennent le recours au vélo pour se rendre au travail, à l'école ou en formation, pour les loisirs individuels ou en famille ;
- des aménagements cyclistes favorisent une cohabitation tranquillisée avec le trafic motorisé ;
- le développement touristique d'une voie cycliste telle que préconisée ici constitue une offre et un atout supplémentaires pour la Riviera, tant pour les séjours en villégiature que pour les usagers d'un itinéraire entre Villeneuve et Vevey – actuellement d'ailleurs déconseillé par le site SuisseMobile en raison de sa dangerosité ;
- la promotion de la mobilité douce fait partie intégrante d'un projet d'agglomération. Cette réalisation pourra faire partie de la démarche RIVELAC.